

Paris, le 17 juillet 2024

#FédérationCinov #brancheBetic #accord #salaires

Accord sur les salaires minima hiérarchiques dans la branche BETIC pour 2025

La Fédération Cinov, représentant les bureaux d'études techniques, les cabinets d'ingénieurs-conseils et les sociétés de conseil (branche BETIC), a signé avec les partenaires sociaux un nouvel accord relatif aux salaires minima hiérarchiques. Cet accord, conclu le 26 juin 2024, entrera en vigueur le premier jour du mois suivant son extension, et au plus tôt le 1^{er} janvier 2025.

Salaires minima hiérarchiques

Les salaires minima ont été réévalués pour toutes les entreprises de la branche BETIC, avec des ajustements significatifs tant pour les catégories ETAM (Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise) qu'IC (Ingénieurs et Cadres). Comparées aux accords en vigueur signés en 2022, les augmentations de salaires reflètent une volonté de garantir une rémunération compétitive et équitable, tout en s'adaptant aux évolutions économiques d'une branche très hétérogène.

Augmentations moyennes

Pour les ETAM : l'augmentation moyenne est de 4,36 %.

Pour les Ingénieurs et Cadres : l'augmentation moyenne est de 2,91 %.

Cet accord intervient après la signature, en décembre 2023, d'un avenant relatif aux activités sociales et culturelles de branche porté par la Fédération Cinov avec les organisations syndicales de salariés. Le dispositif d'activités sociales et culturelles de branche vise à améliorer les conditions de bien-être, de travail, de vie et de santé des salariés, en leur offrant un accès facilité à la culture, aux activités sportives, aux vacances, à l'éducation et à la garde des enfants, ainsi qu'aux loisirs et aux services sociaux. À travers ces différents accords, la Fédération Cinov témoigne de la volonté des TPE-PME de s'engager pour renforcer l'attractivité de la branche BETIC.

CONTACT PRESSE

Virginie GAUDIN - 07 89 02 85 48 - gaudin@cinov.fr

PRESS ROOM : [Press Room](#) | [Fédération Cinov](#)

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION CINOV ET DE LA BRANCHE BETIC

La Fédération Cinov est la fédération des métiers de la prestation de services intellectuels. Elle regroupe les entreprises du conseil, de l'ingénierie et du numérique, et accompagne les femmes et les hommes des 14 syndicats métiers et des 14 fédérations régionales qu'elle fédère et qui représentent 100 000 entreprises (99,5% sont des TPE-PME), 154 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 200 000 collaborateurs.

Fédération patronale représentative de la branche Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils (BETIC), la Fédération Cinov anime plus de 350 mandats dans plus de 60 instances : instances paritaires « social et formation », organisations internationales, pôles techniques, organismes professionnels et organismes de normalisation et de qualité.

La Fédération Cinov est membre fondatrice et administratrice des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) Atlas et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et ISQ-OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. Elle est également administratrice-fondatrice de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), de l'OPIIEC (observatoire paritaire), de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.

CONTACT PRESSE

Virginie GAUDIN - 07 89 02 85 48 - gaudin@cinov.fr

PRESS ROOM : [Press Room](#) | [Fédération Cinov](#)